

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE DEPARTEMENT DU DOUBS

2025 05 20

NOMBRE DE MEMBRES			
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération	
22	22	21	

Date de la convocation	Ī
 07/05/2025	

Date d'affichage	•
19/05/2025	

Objet de la délibération

Secrétariat Général: 2025 05 21 Secrétariat Général - Demande d'autorisation de domiciliation du siège social de l'association MINEART à la mairie

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAÔNE 25660



Séance du 13 mai 2025

L'an deux mille vingt-cinq le treize mai à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle Guy DEVAUX, sous la présidence de M. Benoit VUILLEMIN, maire.

Étaient présents :

M. CALVAT Lylian, Mme CASTILLON Nathalie, M. CUCHE Jérôme, Mme BAUD GABLE Marlène, Mme GOMES Karine, Mme GROSGURIN Fanny, M. JUAREZ Emilio, M. FABREGUES Daniel, M. GAULARD Claude, M. MOREL Christian, M. MARÉCHAL Cyril, M. NICOLAS Franck, M. RIGAL Philippe,

Mme SAUVONNET Nadine, Mme PRAOM Margaux, Mme BELLEVILLE Marion,

M. Benoit VUILLEMIN

Étaient excusés donnant pouvoir :

Mme RAHON-SIMON Delphine donnant pouvoir à M. MARECHAL Cyril M. LECAILLE Marc donnant pouvoir à Mme GOMES Karine M. PELLETIER Charles-Emmanuel donnant pouvoir à M. VUILLEMIN Benoit

Etait absent:

M. MALIVERNAY Jean-Baptiste

Mme GABLE Marlène a été désignée secrétaire de séance.

L'association MINÉART sollicite la mairie pour obtenir l'autorisation de domicilier son siège social dans les locaux de la mairie de Saône, 26 rue de la Mairie, 25660 SAÔNE. Compte-tenu de l'objet et de la nature et de la structure demandeuse,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, sur le rapport de Monsieur le Maire,

Par 21 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION

DÉCIDE

- D'AUTORISER l'association MINÉART à domicilier son siège social dans les locaux de la mairie de Saône, 26 rue de la mairie, 25660 SAÔNE;
- D'AUTORISER le Maire à signer tout document y afférent.

Ainsi délibéré aux mêmes jour, mois et année que susmentionnés

Fait à Saône, le 13 mai 2025 M. le Maire de Saône, Benoit VUILLEMIN

DESTINATAIRES:

PREFECTURE DE BESANÇON

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut fafre l'objet d'un recours auprès du Tribunal Ai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État

2025 05 20 Secrétariat Général - Demande d'autorisation de domitiliation du sièg<u>e socia</u> MINEART à la mairie